

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat  
(s) :

Excusé  
(s) :

Monsieur Claude FROEHLI, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent  
(s) :

Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur :

Monsieur Francis GRIGNON


**N° CP/2013/699 - Aéroport de Strasbourg-Entzheim - 1111  
Compétitivité et développement du trafic - Soutien au dispositif  
de baisse de la taxe d'aéroport sur la période 2013 à 2016 -  
Convention transitoire de financement**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, la participation départementale de 3 297 000 € au dispositif de baisse de la taxe d'aéroport pour la période d'avril 2013 à mars 2016, conformément au plan de financement joint à la présente délibération.

Ce dispositif est destiné à développer le trafic et la desserte aérienne de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer la convention transitoire de financement, annexée à la présente délibération, à intervenir entre la Société "Aéroport de Strasbourg-Entzheim" et le Département, dans l'attente de la convention multipartite qui sera prochainement établie.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80558-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13